

Le syndicalisme expliqué à mon collègue



SNUipp-FSU

Tu te demandes à quoi peut bien servir un syndicat ?

Beaucoup d'idées reçues circulent sur le syndicalisme, ce document vise à éclaircir le rôle de « notre organisation syndicale ». Quand nous disons « notre » nous parlons de nous tous, collègues enseignants du primaire.

Notre organisation, le SNUipp-FSU appartient à chacun, c'est notre action collective qui le fait vivre et le rend fort. Notre syndicat ne vit pas simplement avec les collègues déchargés, et ne peut reposer sur le travail de quelques-uns, vous pouvez participer à votre niveau à l'action collective par des choses simples : prendre sa carte, participer à une RIS, nous tenir informé, c'est l'action concertée de la majorité, les informations du terrain, les visites d'écoles, les mobilisations...

C'est tout ça un syndicat, c'est nous tous.



Si tu es pressé, pour faire très vite, notre rôle en 10 secondes...

Etre un collectif fort face à l'Administration, ensemble, on est plus efficace qu'isolé !!!

Si tu as un peu plus de temps, notre rôle en moins de deux minutes...

→ Tu participes au mouvement ? Tu es promouvable ? Tu as demandé un stage de formation continue ? Les élus du SNUIPP-FSU en CAPD vérifient ton barème, veillent au traitement équitable de tous les collègues en toute transparence. Ils ont également un rôle d'information en t'expliquant les règles parfois compliquées du mouvement, du calcul du barème.

→ Tu es convoqué par ton IEN ou le DASEN ou tu sollicites un rendez-vous auprès d'eux ? Un représentant du personnel du SNUIPP-FSU peut t'accompagner pour veiller à ce que les échanges soient justes et sereins.

→ Ton école est menacée d'une fermeture ? Les élus SNUIPP-FSU en carte scolaire (CTSD) suivent au plus près l'évolution des effectifs de ton école, revendiquent en commission des moyens pour la réussite de tous les élèves. Le SNUIPP-FSU organise des actions conjointement avec les parents pour défendre notre Ecole.

→ Tu as une question sur un congé, un temps partiel, sur un problème administratif ? Une personne déchargée te répondra ou même te rencontrera et t'informerait des textes en vigueur.

→ Tu as la tête dans le guidon, tu n'as pas le temps ou tu ne sais pas comment t'informer sur les réformes en cours, sur l'évolution de ton métier ? Tu peux te renseigner sur notre site départemental ou national, un collègue déchargé peut te répondre, tu peux retrouver les questions d'actualités dans notre journal local (*Actualités syndicalistes*) ou national (*Fenêtre sur cours*)

Si tu as plus de temps, voici la version complète

Pour la petite histoire... Les organisations syndicales sont autorisées, en France, à partir de 1884 à défendre les droits des salariés et améliorer les conditions de travail. Les réussites du syndicalisme sont indéniables depuis un siècle et demi. Cette mission n'est jamais terminée car le salariat, comme le fonctionariat, repose sur des relations dissymétriques entre un employeur et des employés. Cette relation particulière est encadrée par le droit du travail créé pour protéger les salariés et améliorer les conditions de travail.



La liberté syndicale dans la fonction publique repose sur la Convention européenne des Droits de l'homme et notamment son article 11 et, en France, sur l'article 8 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Pendant longtemps, le droit syndical n'a pas été reconnu aux fonctionnaires, car il était considéré comme incompatible avec la conception hiérarchique et statutaire de la fonction publique. En 1946, ce droit est enfin garanti aux agents et les premières instances paritaires de consultation sont mises en place. Selon le Statut général, les fonctionnaires peuvent donc « créer librement des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats ». En 1946, le droit de grève devient un droit garanti par la constitution française.

Le paritarisme c'est la grande victoire du syndicalisme d'après-guerre. Il signifie que les représentants du personnel sont présents à parité avec les représentants de l'administration dans les commissions qui concernent les personnels et les moyens dédiés à l'école.

Cette parité est concrètement mise en œuvre dans les commissions paritaires qui se réunissent tout au long de l'année. Les élus du personnel participent aux commissions qui rassemblent, à parité, les représentants du personnel élus pour 4 ans et les représentants de l'administration (IEN).

Le SNUipp/FSU est majoritaire dans toutes les instances de notre département, de l'académie et dans les commissions nationales où le SNUipp/FSU pèse directement face au ministère de l'EN.

Dans le département, le SNUipp/FSU intervient dans 8 instances différentes, voici les 3 principales qui vous concerneront obligatoirement

Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

7 élus SNUipp sur 10.

Consultée sur toutes les questions concernant la carrière et la situation des personnels :

- Mouvement intra-départemental et inter-départemental
- Avancement, promotions
- Liste d'aptitude à la direction d'école
- Formations ASH
- Formation continue, congés de formation
- Réadaptation et réemploi



Dans cette instance, nous vérifions l'égalité de traitement entre tous les collègues par l'application de règles claires et connues de tous. Nous agissons contre l'arbitraire et les passe-droits.

Comité Technique Spécial départemental (CTSD)

5 élus FSU sur 10 *compétents pour l'organisation et le fonctionnement du service des écoles et des collèges*

- la carte scolaire (ouverture/fermeture de classes, création/suppression de postes spécifiques, regroupement d'écoles)
- Répartitions des moyens
- Politique départementale de l'école (règlement...)



Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Départemental (CHSCTD)

4 représentants FSU sur 7

Consulté sur la prévention des risques, le suivi médical des personnels, les conditions de travail, la formation des agents en hygiène et sécurité.

- Gérer en matière de sécurité tout ce qui relève des écoles et des établissements du 1er et 2nd degré.
- Enquêter en cas d'accidents graves
- Contribuer à la santé physique, mentale et à la sécurité des personnels
- Statuer sur les projets impliquant des changements pour les agents en matière



Ces commissions départementales (et académiques) sont des instances où nous pouvons exercer un contre-pouvoir fondamental face à l'administration.

J'ai compris les origines, mais pourquoi choisir le SNUipp /FSU ?



Le SNUipp/FSU c'est qui ?

Le SNUipp/FSU est un syndicat d'enseignants du primaire, il fait partie d'une fédération (la FSU, Fédération Syndicale Unitaire c'est pourquoi on indique SNUipp/FSU) qui rassemble d'autres syndicats de la fonction publique (SNES pour les enseignants du secondaire, SNEP pour les enseignants d'EPS, SNESUP pour l'enseignement supérieur, SNUTEFISU pour pôle emploi...).

La FSU a été créée en 1992. La fédération nous permet d'agir de concert avec les autres fonctions publiques pour agir en nombre auprès des décideurs politiques au niveau national.



Le SNUipp/FSU dans la Loire, c'est qui ?

Au Snuipp/FSU nous sommes tous des collègues enseignants qui travaillons dans nos classes. Certains élus du personnels ont des décharges syndicales partielles pour travailler au service de la profession à la Bourse du travail à Saint-Etienne et à Roanne. C'est un point important qu'il faut bien comprendre : nous ne sommes pas des professionnels du syndicalisme

Notre métier c'est le même que le tien, on essaye de se mettre au service de la profession et de porter des revendications en lien avec le terrain, l'action syndicale est une action collective qui appartient à toute la profession, tu y participes quand tu téléphones pour faire remonter une information, quand tu te syndiques, quand tu discutes des mouvements de grève avec tes collègues, quand tu nous demandes des informations...

C'est notre nombre de voix aux élections professionnelles (au niveau départemental et national) qui donne du poids à notre syndicat dans ses revendications, notre réflexion sur la transformation de l'École. En votant pour le SNUipp/FSU et en vous syndiquant, vous devenez acteur de la défense de vos droits et de l'école publique.

C'est notre nombre de voix aux élections professionnelles (au niveau départemental et national) qui détermine le quota de décharges : plus on a de voix, plus on a d'heures de décharge, plus nous sommes présents pour préparer les instances, répondre à vos questions, vous informer, vous rencontrer...

Parce qu'un syndicat ne vit pas que de manif et d'eau fraîche ... une part des cotisations est reversée à notre organe national à Paris où des collègues déchargés partiellement ou complètement, issus de tous les départements, travaillent sur de nombreux thèmes (IUFM, droits et libertés, rythmes...) , nous informent, vous informent et organisent des colloques, des universités (université d'automne à Leucate, université de printemps à Lyon...). Le reste de la cotisation permet à la section de la Loire de fonctionner : Information (publication, journaux...), équipement informatique, téléphone...



Le SNUipp/FSU : un syndicat représentatif

Avec 54,8 % des suffrages et 7 élus sur 10 en commission paritaire (CAPD) le SNUipp, syndicat majoritaire est à même de **vous renseigner, de suivre vos dossiers** (promotions, mouvement...) dans les réunions paritaires à l'inspection académique.

Avec le SNUipp vous avez **des représentants dans tout le département** qui organisent des réunions, qui passent dans les écoles. Vous adhérez à un syndicat proche du terrain à qui vous pouvez vous adresser facilement. **Un syndicat que vous pouvez joindre tous les jours au 04 77 41 33 21 ou snu42@snuipp.fr à St Etienne, au 04 77 71 16 69 ou snu42@snuipp.fr à Roanne**

En adhérant ...

Vous recevrez chez vous **une information régulière** sur tout ce qui touche notre métier :

Actualités Syndicalistes au plan départemental vous permettra de ne rien rater de l'actualité, de la parution des circulaires... En lisant **Fenêtres sur Cours**, vous prendrez connaissance des grands dossiers sur l'école (direction, maternelle, ASH ...) Enfin, le journal **POUR**, de la FSU vous permettra d'en savoir plus sur les autres métiers de l'éducation et d'aborder des thèmes de société...et bien sûr nos mails chaque fois que l'actualité le nécessite, notre site internet, notre page facebook...

En adhérant ...

Vous aurez l'occasion de participer à :

une **réunion d'information sur le mouvement**,

pour éventuellement **enseigner hors de France**

ou tout simplement **pour débattre avec les collègues des questions de métier..**

En adhérant ...

Vous aurez peut être envie de **participer à notre université d'automne** où vous pourrez rencontrer des chercheurs , des syndicalistes .. et des collègues et échanger des expériences.



En adhérant ...

Enfin vous ferez partie d'un syndicat solidaire qui allie défense des personnels et revendication d'une école publique plus juste pour tous les élèves.

Tout cela est inclus dans votre cotisation (*déductible à 66 % de vos impôts*) et si vous souhaitez vous « investir » sachez que la porte sera toujours ouverte !



SNUipp.fr



Nos positions nationales

Le SNUipp/FSU, un syndicat pour transformer l'école, pour prendre réellement en charge tous nos élèves et lutter contre l'échec scolaire.

Nos propositions :

- Il faut baisser de manière significative les effectifs par classe, renforcer la formation initiale et continue.

- Il faut réinvestir dans les RASED.

La scolarisation des élèves en situation de handicap doit être améliorée :

recrutement des AVS sous statut de la fonction publique, formation des enseignants.

L'éducation prioritaire doit s'amplifier.

Le SNUipp/FSU, un syndicat pour les personnels

à votre écoute, sur le terrain et dans nos permanences toute la semaine. Pour des revendications collectives sur les salaires, les retraites et les conditions de travail

Nos propositions :

- En finir avec le blocage de nos salaires et intégrer les indemnités dans le salaire sous forme de points d'indice

- ISAE équivalente à l'ISOE du second degré

- Fonction de la direction mieux reconnue

- Allègement du temps de travail sans réduction du temps de classe des élèves pour reconnaître le travail « invisible ».

Le SNUipp/FSU, un syndicat pour transformer le métier

parce que nous sommes des professionnels et que le métier s'apprend.

Nos propositions :

- Il faut reconstruire la formation professionnelle, initiale et continue. - -
- L'accès aux recherches en éducation doit être une ressource pour l'exercice du métier.

- Etendre « le plus de maîtres que de classes »

Nous tenons tous les bouts du métier :

L'école (des classes moins chargées, le plus de maîtres que de classes, luttes contre les inégalités territoriales, la formation des enseignants...), le métier (revendications collectives, aide et accompagnement des collègues), les élèves (publication et réflexion pédagogique, réseau de chercheurs).

...Et maintenant tordons le cou aux idées reçues



SNUipp-FSU

Idée reçue n°1 Le syndicat n'est pas indépendant.

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la «politique» du syndicat. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

Idée reçue n°2 Le syndicat est corporatiste

Les élus du SNUipp/FSU jouent pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires en garantissant transparence et équité. Un rôle apprécié par une grande majorité des collègues. Le SNUipp/FSU défend la profession dans l'égalité, avec la volonté de faire évoluer et connaître les règles, pour tous. Le syndicat n'offre aucun passe-droit ni avantage en terme de carrière par rapport aux autres collègues. Nous sommes une force de négociation et de proposition face à l'administration afin que l'école évolue.

Sur l'aspect revendicatif le SNUipp/FSU défend une vision de l'école ouverte, formative et non ségrégative, dans laquelle le bien-être des élèves est en lien étroit avec les conditions de travail des enseignants.

Idée reçue n°3 Le syndicat freine toute évolution du métier

Pour le SNUipp/FSU, ce serait plutôt le contraire. En posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école, pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp/FSU participe à l'évolution du métier.

Idée reçue n°4 Le syndicat n'est pas efficace.

Pour vous convaincre essayez donc tout seul!

Le syndicalisme n'est rien d'autre qu'une vieille idée, toujours d'actualité :ensemble, on est plus efficace qu'isolé.



**C'est décidé,
je me syndique !**

Idée reçue n°5 Si je me syndique, mon IEN le saura et je serai mal vu

Toute personne peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. C'est pas nous qui le disons c'est la constitution française. D'ailleurs des syndicats d'IEN existent, y compris à la FSU, la représentation des salariés est une nécessité et un droit constitutionnellement garanti.

Idée reçue n°6 Le syndicat coûte cher

Offrez-vous un café engagé par jour ! Et oui, la cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-après ce que ça vous coûte.

Cotisation annuelle	100 €	130 €	160 €	200 €
Coût mensuel après déduction impôts	2,83 €	3,68 €	4,53 €	5,67 €

Idée reçue n°7 Je ne suis pas syndiqué, quand j'appelle le SNUipp-FSU, on m'écoute et me répond donc je n'ai pas besoin de me syndiquer

En te syndiquant, tu permets au SNUipp-FSU d'avoir justement des gens déchargés pour te répondre. Tu participes, à ta mesure, à l'engagement du collectif, tu encourages et soutiens l'action et le travail syndical.

Idées reçue n°8 Il y a une mobilisation ou un mouvement de grève, je suis syndiqué je suis « obligé » d'y participer

Non, tu n'es jamais obligé, tu es libre d'en discuter avec tes collègues, tu peux nous appeler, nous dire ton accord ou ton désaccord, nous pouvons en débattre. Il ne faut pas hésiter à nous faire remonter les réactions des collègues. Cependant, il faut savoir qu'un mouvement n'est jamais lancé au hasard, c'est le fruit d'une concertation au niveau national et un mouvement est fort lorsqu'il est suivi massivement. Ces mouvements doivent se construire avec vous. Le SNUipp-FSU essaye de faire vivre la démocratie au sein de l'organisation, cette démocratie doit se vivre avec les collègues.

LES
ENSEIGNANTS,
ACTEURS DE LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉCOLE

**IL FAUT VOIR GRAND
POUR LES ENFANTS**



SNUipp-FSU